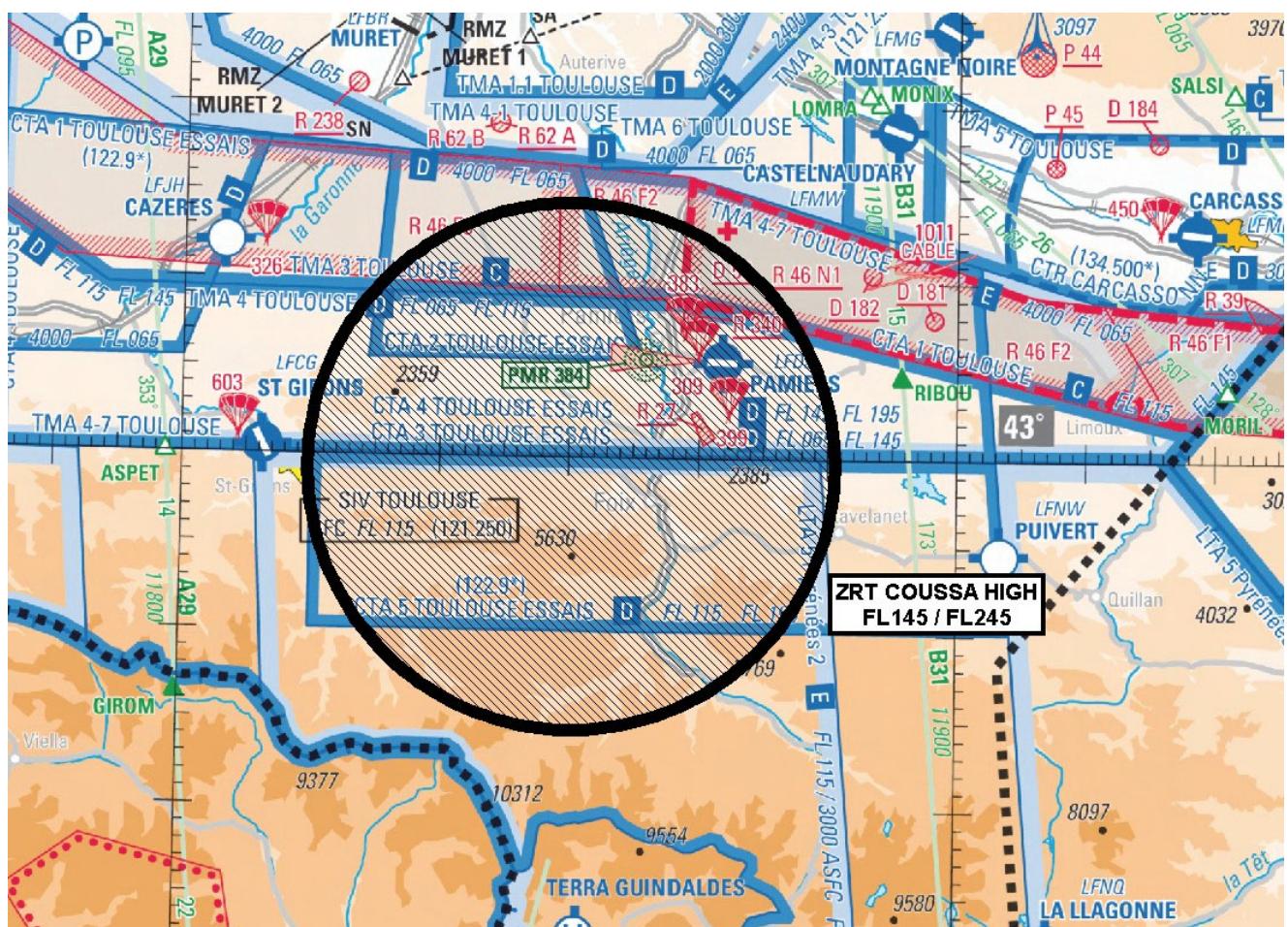


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) COUSSA HIGH dans la région de Pamiers pour des essais de parachutage avec dérive sous voile

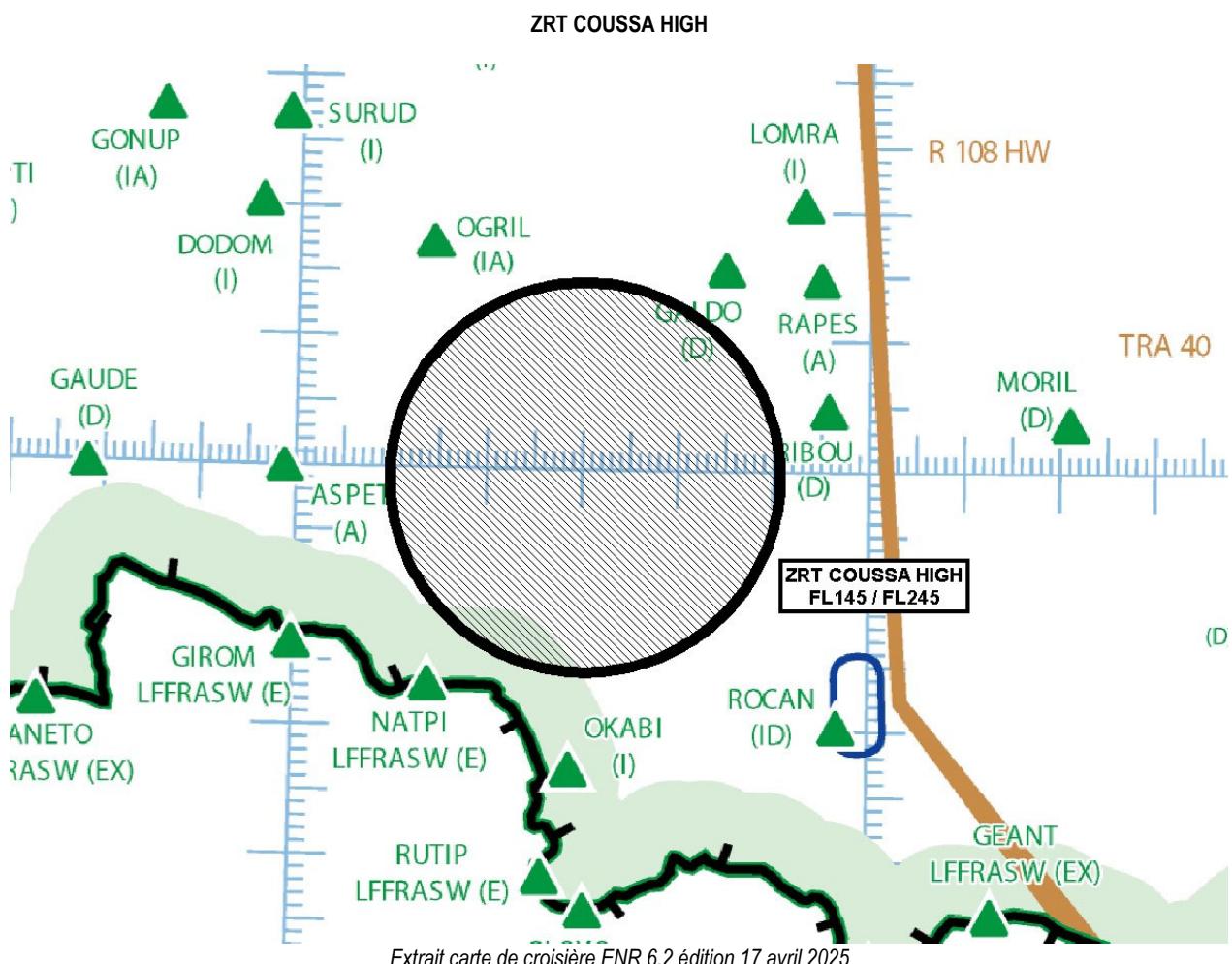
En vigueur : Du mercredi 10 au vendredi 19 décembre 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Pamiers les Pujols LFDJ

ZRT COUSSA HIGH



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1-2025



ACTIVITÉ
Parachutage d'essais avec dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT COUSSA HIGH activable :	
10, 11 :	0800-1100, 1300-1600
12 :	0800-1100
15 - 18 :	0800-1100, 1300-1600
19 :	0800-1100

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
TOULOUSE INFO : 121.250 MHz
TOULOUSE ESSAI : 122.900 MHz
BORDEAUX CTL : fréquence de contrôle

ORGANISME GESTIONNAIRE
CCER TOULOUSE

STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :
- les aéronefs en CAG IFR après accord du gestionnaire
- Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS
CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par l'organisme gestionnaire.
CAG : Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZRT COUSSA HIGH (ERNIP identification : LFR5CH)
<u>Limites latérales</u> Cercle de 15 NM de rayon centré sur 42°59'25" N, 001°30'17" E
<u>Limites verticales</u> FL145 / FL245

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRE
❖ Les ZRT COUSSA NORD et SUD publiées par SUP AIP 123/25 seront activées durant les mêmes créneaux conformément au protocole expérimental temporaire relatif à leur planification et utilisation (ZRT COUSSA SUD uniquement en fonction du besoin).
❖ Restriction d'activation de la ZRT COUSSA HIGH : - Maximum deux créneaux de 50 minutes par jour sont planifiables.
❖ La LF-TRA 40 et la LF- R 108 HW ne seront pas actives simultanément avec la ZRT COUSSA HIGH.

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'exercice : Directeur d'exercice : DGA Techniques aérospatiales Division Aéromobilité Tél : 06 77 04 61 32 ou 07 72 07 83 15 ou 06 17 13 15 58	Pendant l'activité : DGA Essais en Vol : CCER TOULOUSE, Tél : 05 67 22 92 67/68